



*Projet Pédagogique de
AL de la Sainte Famille
2017 - 2018*

Directeur Henaux Adrien



Sommaire

1. Descriptif de la structure

- 1. Présentation de la structure**
- 2. Le nombre et l'âge des enfants**
- 3. Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences**

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

3. Les objectifs pédagogiques de l'équipe

4. Le fonctionnement de la structure

- 1. Les activités**
- 2. Les sorties**
- 3. La vie quotidienne**
- 4. Les réunions**

1. Présentation de la structure

1. La structure se compose de :

- Une cour de récréation avec un préau
- Deux salles d'activité
- Une salle polyvalente (salle écureuil)
- Une salle pour la sieste (dortoir)

2. Le nombre et l'âge des enfants

L'AL de la Sainte Famille accueillera en son sein des enfants âgés de 3 à 12 ans sur la période de septembre 2017 à juillet 2018 hors périodes de vacances scolaires.

3. Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences

L'équipe pédagogique est composée de :

Un directeur :

Il est garant du bon fonctionnement du centre.

Il est responsable de la gestion du personnel :

- Participation au recrutement des animateurs
- Vérification de l'application du projet
- Suivi des stagiaires
- Formation des animateurs

Il est également responsable de la gestion administrative :

- État des présences des enfants
- État des présences des animateurs
- Suivi des dossiers du personnel
- Élaboration du projet et du budget
- Formalités administratives diverses
- Contact avec les partenaires et prestataires de service
- Contact avec les parents

Le Directeur organise deux rencontres avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour travailler sur différents points : élaboration du projet pédagogique, fonctionnement du centre, législation, projets d'animations de l'équipe...

6 animateurs :

5 animateurs diplômées BAFA

1 animateur non BAFA

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus, sollicité sans forcer lors des temps d'animations
- Il est force de proposition et sait s'adapter à toute situation
- Il gère son activité de la préparation au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il informe l'équipe de direction des problèmes survenus au cours de la journée
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles relatives aux activités

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues
- Il est solidaire de ses collègues
- Il sait travailler en équipe et écouter
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, agents techniques...)

L'animateur prendra connaissance du projet pédagogique et s'engagera à le signer s'il est en accord avec celui-ci.

Auprès des parents :

- Il est ouvert aux parents et sait leur communiquer des informations concernant la journée de leurs enfants
- Il sait répondre à des demandes d'organisations
- Il sait orienter les parents vers les personnes concernées afin de répondre au mieux à leurs attentes et questions
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ

Droits et devoirs de l'animateur**• La responsabilité :**

L'équipe d'animation assure la sécurité affective, physique et morale de l'enfant.

• La ponctualité :

L'animateur, comme le directeur, se doivent d'être à l'heure et arriver au moins 10 minutes avant de commencer leur journée.

On ne doit pas arriver à 8h00 si on commence à 8h00, en même temps que les enfants, mais avant eux, afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

• **S'informer, informer, guider :**

L'équipe d'animation s'attachera à échanger au maximum et à prendre connaissance du projet pédagogique afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des parents ou du personnel environnant concernant :

- Les activités mises en place,
- Les déplacements,
- Les sorties,
- L'aménagement des locaux,
- Le système de pointage
- Tout autre sujet concernant le bon déroulement de l'accueil de loisirs.

• **Portable, cigarette, alcool :**

L'utilisation du portable ne sera tolérée dans tous les moments d'activités avec les enfants et les moments de repas sauf en cas de force majeure.

Cependant elle n'est pas interdite dans la mesure où l'équipe de direction doit pouvoir joindre l'équipe d'animation à tout moment.

Il est interdit de fumer devant les enfants et dans les locaux de l'accueil

Un coin fumeur est mis à votre disposition.

La consommation d'alcool est strictement interdite.

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

Les objectifs du projet éducatif de l'UFCV sont les suivants :

- Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre
- Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).
- Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.
- Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Coordonnées de l'organisateur :

UFCV, Délégation Haute-Normandie Picardie, 660 bis route d'Amiens bâtiment 2 - 80480 DURY 03.22.33.69.69

3. Les objectifs pédagogiques de l'équipe

Valeurs	Objectifs	Moyens	Activité
Valoriser l'imaginaire	Développer l'inventivité et la créativité	Grand jeu avec un scénario adapté à l'âge de l'enfant	
Développer la socialisation	Mettre en avant la cohésion de groupe	Jeux de coopération	
Renforcer l'activité physique	Développer la psychomotricité Favoriser l'esprit d'équipe	Activité sportive Sports collectifs	

L'imaginaire est primordial pour l'enfant, il lui permet de développer son inventivité et son esprit créatif. Pour cela, l'équipe d'animation va proposer des jeux où ils seront déguisés et garderont tout le long, une personnalité propre au rôle joué. Cela permet à l'enfant d'être plongé dans un monde différent de celui de l'accueil de loisirs.

La socialisation permet de tisser des liens sociaux entre les enfants et la collectivité, elle sera renforcée en proposant des jeux d'équipes et des activités de groupe ce qui favorise l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe.

L'activité physique est utile au développement de l'enfant et ce à tout âge. Elle renforce le corps et l'esprit et crée des liens sociaux.

3. Le fonctionnement de la structure

Thème : **Activité physique et imaginaire.**

La structure sera ouverte les mercredis sur les mois de septembre 2017 à juillet 2018 hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

1. Les activités

Le programme d'activité est mis en place par l'équipe d'animation et sera disponible sur le site web de l'accueil de la sainte famille ainsi que sur la structure elle-même.

L'équipe pédagogique fera un bilan des activités avec les enfants juste avant le goûter par le biais de débats et divers petits jeux.
Ce qui permettra à l'équipe pédagogique d'adapter au mieux ses activités futur.

2. Les sorties

Les informations sur les sorties seront transmises aux parents sous format papier et mail avec une autorisation de sortie. Elles seront programmées avec l'équipe pédagogique lors des différentes réunions de préparation.

3. La vie quotidienne

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h00

Les activités démarreront chaque jour après le temps d'accueil à 9h15 et se termineront à 11h45 afin de prendre le déjeuner. Pour les repas, les parents auront la possibilité soit reprendre les enfants au temps du midi soit de les laisser à la cantine.

La pause déjeunée sera prise dans la cantine du collège de la Sainte Famille. Ils reprendront à 14h00 pour se finir vers 16h00 pour le goûter.

Les enfants repartent entre 17h30 et 18h30 accompagnés de leurs parents ou tuteur légal

Il est à la charge des parents ou du responsable légal de prévenir à l'avance la direction pour toute dérogation aux horaires de départ, de même pour la personne habilitée à venir chercher l'enfant d'une autre personne, une autorisation devra être signée et transmise à la direction.

4. Les réunions

Réunion de préparation :

Une réunion de préparation / présentation aura lieu avant le premier jour d'accueil afin de se présenter, préparer / modifier le projet pédagogique, mettre en place les diverses activités et sorties.

La mise en place des locaux (décors, accueil du premier jour, mise en place du matériel) se fera dès les premiers jours de fonctionnement.

Réunion de bilan :

Deux réunions seront prévues par période après le départ des enfants (18h30) pour une durée d'environ 1h30 afin de préparer et mettre en place les différents temps d'animations et les sorties.